

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Objet	Cession à titre gratuit d'ordinateurs recyclés fixes ou portables en provenance de l'ETNIC		
Destinataire	Direction	Primaire	
Réseaux	Tous		
Période	Année scolaire 2008-2009		
Émetteur	Ministre de l'Enseignement obligatoire		
Signataires	Christian DUPONT – Michel DAERDEN		
Contact			
Document à renvoyer	OUI		
Date limite d'envoi	17 novembre 2008		
Nombre de pages	4 pages		
Mots-clés	Informatique – Ordinateurs - Projet		

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental subventionné, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental, organisé ou subventionné par la Communauté française, ordinaire et spécialisé ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales;
- Aux Associations de parents.

Madame, Monsieur,

A l'heure où les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de notre vie tant professionnelle que privée, il est primordial de préparer les élèves à l'utilisation de ces nouvelles technologies et de lutter contre la fracture numérique.

En mars 2007, l'ETNIC a lancé un appel d'offres général européen pour un marché de fournitures visant le remplacement du parc informatique du Ministère de la Communauté française. Une fois le marché attribué, les ordinateurs ont été remplacés conformément au cahier des charges.

Tous les anciens ordinateurs ont été récupérés, identifiés à l'aide d'un numéro unique ainsi que d'un code barre et stockés dans un endroit sécurisé. Ces ordinateurs ont fait l'objet d'un reconditionnement.

Près de 2.000 d'entre eux, parmi les plus récents, dont environ 10% d'ordinateurs portables, ont été sélectionnés et recyclés. Chaque PC est accompagné d'un écran ainsi que d'un clavier et d'une souris optique à l'état neuf.

Le coût de l'opération sera totalement à la charge de la Communauté française car nous souhaitons faire bénéficier en priorité les établissements scolaires de l'enseignement fondamental organisé ou subventionné par la Communauté française de ce matériel recyclé.

Cette initiative est indépendante du projet "Cyberclasse", succédant au projet "Cyberécoles", lancé par le Gouvernement wallon, qui vise à équiper des établissements scolaires d'un matériel informatique adapté et performant.

Ces 2000 ordinateurs additionnels permettront aux enseignants qui le désirent de disposer d'outils supplémentaires leur permettant de préparer les élèves à participer activement à la société de l'information et de la communication.

Michel DAERDEN
Vice-Président de la Communauté française,
en charge du Budget, des Finances,
de la Fonction Publique et des Sports

Christian DUPONT
Ministre de l'Enseignement
obligatoire

Modalités pratiques

Qui peut introduire une demande ?

Le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement **fondamental** organisé ou subventionné par la Communauté française.

Combien d'ordinateurs peuvent être octroyés par établissement scolaire ?

Un maximum de 10 ordinateurs (PC et portables inclus) par établissement scolaire en précisant le nombre de PC et/ou de portable. Le stock d'ordinateurs portables est limité à plus ou moins 10% du nombre d'ordinateurs disponibles.

Que comprend cette offre ?

Chaque PC ou ordinateur portable recyclé contient un processeur pouvant aller de 1,7 Ghz à 3,6 Ghz (Celeron ou Pentium 4) d'une capacité minimale de 256 Mb de RAM. Chaque PC est accompagné d'un écran, d'un clavier, d'une souris et d'un cédérom permettant l'installation du système d'exploitation Linux et d'une suite bureautique compatible si tel est le choix de l'école. Une aide à l'installation figure également sur ledit cédérom. Les ordinateurs demandés seront livrés gratuitement à chaque établissement scolaire sélectionné. L'ETNIC n'assurera aucune garantie pour le matériel livré ni assistance téléphonique tant au niveau du hardware que du software.

Sous quelle forme et dans quel délai la demande doit-elle être introduite ?

Les demandes doivent être envoyées obligatoirement au moyen du formulaire ci-annexé **pour le lundi 17 novembre 2008** au plus tard à l'une des adresses ci-dessous.

A quelle adresse la demande doit-elle être envoyée ?

Soit par courrier, à l'adresse suivante :
A l'attention de Pierre ERCOLINI
Cabinet du Ministre de l'Enseignement obligatoire
Opération PC recyclé
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Soit par courriel, à l'adresse suivante : pierre.ercolini@cfwb.be

Quels sont les critères qui détermineront la répartition des ordinateurs ?

Les critères qui présideront à la répartition de ces ordinateurs sont notamment les suivants :

- Le respect des modalités d'envoi de la demande ;
- L'affectation des ordinateurs sur la base du projet présenté par l'établissement scolaire par exemple pour des classes-passerelle ;
- La reconnaissance de l'établissement scolaire ou de l'implantation concernée en discriminations positives prioritaires.

FORMULAIRE

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

N° FASE :

Adresse :

Nom, Prénom du Directeur :

Téléphone : GSM :

Adresse mail :

Nombre d'ordinateurs demandés :

PC* :

Portable* :

* le nombre maximum d'ordinateurs pour les 2 catégories ne peut excéder 10 unités.

Descriptif du projet d'utilisation des ordinateurs :
(préciser s'il s'agit d'une affectation administrative ou pédagogique voire mixte)...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date

.....

Signature

.....